

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

C O M M I S S I O N

LVIIème séance

Samedi 21 décembre 1957, à 10 heures 30, 1 rue Defacqz, à Bruxelles

PROCES-VERBAL

=====

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la LVIème séance.
2. Remplacement des membres sortants de la Commission et du Comité de Direction au 31 décembre 1957.
3. Prévisions budgétaires pour l'exercice 1958.
4. Problèmes en cours et activité de l'Institut depuis la dernière séance.
5. Divers.

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
M.VANDEN ABEELE	Délégué du Ministre des Colonies
Ir.F.J. APPELMAN	
A.BECQUET	
R.BOUILLENNE	
Harold J.COOLIDGE	
Vicomte Obert de THIEUSIES	
E.GORLIA	
M.HOMES	
M.MAQUET	
P.MARTENS	
R.MAYNE	
E.VAN CAMPENHOUT	
Ch.VANDER ELST	Membres
W.ROBYNS	Secrétaire de la Commission.

Assistent à la séance

MM. P.STANER	Inspecteur Royal des Colonies
C.DONIS	Administrateur-Conservateur des Parcs Nationaux du Congo Belge
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction
G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif

ABSENTS OU EXCUSES

MM. The Hon. Sir Evelyn BARING
L.de WAERSEGGER
A.DUBOIS
A.DUMON
J.FIRKET
J.FRAGA de AZEVEDO
L.GEURDEN
L.HAUMAN
R.HEIM
Th.MONOD
F.OLBRECHTS
Fairfield OSBORN
Lord William PERCY
J-L.TROCHAIN
P.VAN OYE
The Marquess of WILLINGDON
R.P. J.VAN WING

Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

Le Président salue M. Harold J.COOLIDGE qui assiste pour la première fois à une séance de la Commission.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE.

Le Procès-Verbal de la LVIème Assemblée Générale de la Commission tenue le 15 juin 1957, est approuvé.

2. RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 1956.

Quelques rectifications suggérées par M. P.STANER, Inspecteur Royal des Colonies, seront apportées au rapport annuel pour l'exercice 1956.

3. REMPLACEMENT DES MEMBRES SORTANTS DE LA COMMISSION ET DU COMITE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 1957.

L'Arrêté de nomination des nouveaux membres de la Commission désignés pour remplacer les membres dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1957, n'étant pas sorti, la nouvelle composition de la Commission ne peut être présentée.

4. APPROBATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1958 - RESOLUTION N° 140.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1958, remaniées en fonction de la réduction des crédits accordés, sont approuvées.

5. PROBLEMES EN COURS.

Le Président donne un aperçu des divers problèmes en cours, relatifs aux difficultés rencontrées par l'Institut dans l'administration des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Parc National de l'Upemba

La Commission chargée de déterminer les nouvelles limites du Parc National de l'Upemba a terminé ses travaux le 28 septembre.

Suivant les renseignements reçus, l'Administration procéderait à une nouvelle enquête de vacance de terres.

Malgré les importantes amputations dont le Parc National de l'Upemba sera l'objet, afin de donner satisfaction aux populations indigènes, malgré aussi les enquêtes menées par trois Commissions désignées à cet effet au cours des neuf dernières années, le problème du règlement des droits indigènes sur les terres englobées dans ce Parc National ne semble pas encore être résolu.

Parc National Albert

La situation, en matière de pacage de bétail, dans le secteur ruandais du Parc National Albert, s'est améliorée au cours du dernier semestre. Des incursions sont cependant encore observées.

Le Gouverneur du Ruanda-Urundi ne voit d'autre issue à la situation que la rétrocession aux indigènes d'environ 5.000 ha. de terres du Parc National Albert. Les régions rétrocédées seraient converties en pâturages et délimitées, du côté du Parc National, par une piste carrossable de surveillance établie par les services du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Parc National de la Kagera

A la suggestion de M. le Vice-Gouverneur Général J-P.HARROY, Gouverneur du Ruanda-Urundi, il est envisagé de remettre à la disposition des indigènes une partie du Territoire-annexe, en vue d'incorporer le restant de ce territoire à la réserve naturelle intégrale. Il est aussi proposé de reprendre une région d'environ 10.000 ha. de cette dernière en contre-partie de laquelle une zone lacustre de quelque 32.000 ha., située au Sud du Parc National de la Kagera, serait incorporée à celui-ci.

Position juridique de l'Institut

L'absence ou l'insuffisance d'enquêtes à l'origine de la création des divers Parcs Nationaux, placent l'Institut dans une position juridique, en bien des cas, contestable.

La raison de cette position doit être trouvée dans l'orientation donnée, au cours des dernières années, au côté juridique et politique du problème des terres. Elle fait naître des revendications à propos de droits confus ou inexistants au moment de la création des Parcs Nationaux.

Afin de mettre un terme à cette situation, il faudra avoir recours à la procédure en forclusion contre toutes prétentions quelconques et ce pour chaque Parc National.

Pouvoirs des conservateurs et des gardes

La répression des délits commis dans les Parcs Nationaux est de plus en plus compromise, en premier lieu par suite de la faiblesse des sanctions pénales appliquées et ensuite, parce que l'autorité des conservateurs et des gardes se voit constamment contestée par les pouvoirs judiciaires.

Cette situation est de nature à compromettre gravement la conservation. Elle résulte d'une part de la position juridique de l'Institut, de l'autre, des restrictions de pouvoirs des conservateurs, agissant en qualité d'Officier de Police Judiciaire et du caractère non officiel du corps des gardes.

Le droit d'arrestation des délinquants, au-delà d'un rayon de 25 km du lieu de résidence d'un Juge de Police, devrait être obtenu pour les conservateurs.

D'autre part, le problème de la reconnaissance du corps des gardes indigènes de l'Institut, en souffrance depuis dix ans, a été repris. Considérant l'urgence d'affermir l'autorité de ces gardes, il a été admis de souscrire à l'exigence du Gouvernement de subordonner les gardes à l'Administration territoriale et d'accepter les propositions qui avaient été faites à ce sujet par le Gouvernement Général.

Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard

Dans un esprit de conciliation l'Institut a proposé de revoir certaines clauses du règlement de service intérieur de la COPILE et, à cette occasion, ouvre plus largement le lac Edouard à la pêche.

Loin de donner satisfaction, cette proposition a soulevé de nouvelles prétentions :

- a) création de six marchés sur la rive occidentale du lac;
- b) rétablissement de pêcheries indigènes sur la Semliki;
- c) abandon du centre de pêche de Kiavinyonge, conservé cependant comme centre de distribution, en contre-partie duquel un nouveau centre de pêche serait créé à Nyakakoma sur la rive Sud du lac.

Ces exigences, avancées sous couvert de l'alimentation des populations indigènes, équivalent à replacer la totalité du lac Edouard et de ses rives, sous l'influence des activités humaines.

M. H.J.COOLIDGE demande s'il ne reviendrait pas à l'Institut de mener, dans les régions voisines des Parcs Nationaux, des enquêtes approfondies sur les populations et leurs ressources alimentaires afin de permettre d'opposer des arguments valables aux revendications dont la satisfaction paraît relever de solutions de facilité.

Il lui est répondu qu'en dehors des Parcs Nationaux l'Institut n'est pas qualifié pour mener une action quelconque.

Cette intervention est suivie d'un débat sur l'opportunité de constituer des missions interdisciplinaires d'enquêtes sociologiques, démographiques et agricoles ainsi que sur l'intervention personnelle de M. J-P.HARROY, Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, qui, après une étude minutieuse du problème, n'a pas trouvé d'autre solution que la restitution aux indigènes d'une certaine partie du secteur du Mikenô.

M. COOLIDGE insiste sur l'attention qu'il incombe d'accorder à l'étude des problèmes politiques et économiques qui, sans cesse, font échec à la conservation des ressources naturelles, sur l'importance à attacher à l'éducation des populations indigènes et l'utilité de favoriser la visite des Parcs Nationaux du Congo Belge à des personnalités étrangères, dans lesquelles elles trouveront des appuis compréhensifs.

PROBLEMES EN COURS.- RESOLUTION N° 141.

Après avoir entendu la relation des difficultés auxquelles l'administration des Parcs Nationaux se heurte, la Commission exprime une nouvelle fois ses regrets de constater le manque d'intangibilité dont souffre une oeuvre cependant vouée au bien de la communauté humaine. Elle constate aussi que les rétrocessions de terres aux indigènes n'apportent pas une solution définitive aux problèmes qu'elles tendent à résoudre et qu'inévitablement, à brève échéance, de nouvelles revendications seront présentées, basées sur les mêmes arguments.

INTERVENTION DE M. H.J.COOLIDGE

" Mr. Coolidge expresses his pleasure at finally being one of
" those members who did not have to be excused from attending
" the meeting. He brings greetings from his fellow American
" director, Fairfield Obsorn, who hopes to visit the Congo next
" summer. He comments on the cultural and inspirational asset
" of the Congo Parks, and pays tribute to the role of our
" Chairman, Professor Van Straelen, in establishing and main-
" taining them. Under his inspiring and forceful leadership
" they become a unique scientific asset due to the large number
" of studies and inventories that have been prepared on their
" fauna, flora, and physical environment.
"

" He points out how national parks could contribute to the peace
" of the world and deploras the general ignorance about parks
" which exists among high level statesmen in the United Nations,
" as well as among people at the village level. In the latter
" connection he welcomes the establishment of an African peoples
" organization of friends of the parks, as well as the develop-
" ment of popular elementary handbooks about the animal and
" plant life in the park for use in schools.
"

" In commenting on the Institute's future program he expresses
" his strong endorsement of the use of funds for enforcement of
" park regulations and patrol of park boundaries, as well as
" scientific inventories. He regrets the adjustments that have
" led to the loss of land for grazing from the Park Albert, and
" expresses the hope that to prevent or help meet such situa-
" tions in the future scientific studies should be made of the
" situation of all Congo Park boundaries by teams of two or
" three specialists including a social anthropologist, an
" agriculturalist with special knowledge of grazing problems,
" and a geographer or land use specialist. Studies by such a
" team should be available at the Institute as basic ammunition
" to help counteract future pressures that will be developing
" in future years from the African peoples living closest to the
" park boundaries. Also there should be an educational and pro-
" paganda program actively applied to those tribes that live in
" close proximity to the parks, explaining the value and meaning
" of the parks for them and their people in future years. He
" suggests that it would be advisable to ask for the assistance
" of outside groups like the Solvay one organized by Professor
" Ducey for sociological studies in the Congo, and the appoint-
" ment of a sociologist as an advisor to the Board of the
" Institute should be considered.
"

" In referring to the scientific program of the Institute he
" says that he would like to see a greater emphasis on ecologi-
" cal studies of some of the larger species of mammals found in
" the parks. Such studies would be most helpful in dealing with
" park administration problems. He mentions the value of the

" study that had been made on the hippopotamus, but emphasizes
" the need for a study of the lion, the elephant, and the Cape
" buffalo. He also deplores the fact that so many years had gone
" by without a study being made of the mountain gorilla, and
" feels that this was a matter of primary importance in which
" the New York Zoological Society and the American Committee for
" International Wild Life Protection would be glad to render
" appropriate assistance with funds and scientific personnel.
"

" Finally, he states that the International Directorate of the
" Congo Parks sets a useful pattern that he hopes might be emu-
" lated by the International Union for Conservation through the
" establishment at Athens of an International Parks Commission
" to assist new nations with their park problems upon request,
" to advise on matters relating to national parks, and to further
" the interchange of professional and technical park personnel
" on a worldwide basis. He suggests the practical and propaganda
" value of having the Institute invite at least half a dozen
" visitors each year from Afro-Asian countries as guests of the
" Congo Parks to spend at least two months in one or another of
" the parks.
"

" He closes with an expression of gratitude for Dr. Van Stralen's
" encouragement for him to personally visit one or more of the
" parks next August and September prior to attending the General
" Assembly of the International Union for Conservation at Athens,
" and expresses his pleasure at meeting his associate directors
" of the Institute".

Le Président remercie M. COOLIDGE pour son intéressant exposé.

6. ACTIVITE DE L'INSTITUT DEPUIS LA DERNIERE SEANCE.

PERSONNEL DE L'INSTITUT

a) Présidence

Au cours des diverses absences de M. V.VAN STRAELEN, la prési-
dence a été assurée par M. M.MAQUET, Vice-Président.

b) Personnel administratif

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, a assuré la
gestion des services administratifs pendant la période sous
revue.

c) Personnel scientifique

M. G.F.de WITTE, Chargé de Mission permanent, atteint par la
limite d'âge, a quitté les services de l'Institut le 11 juin 1957.
M. J.VERSCHUREN, Docteur en sciences zoologiques, a succédé à
M. de WITTE le 26 juillet 1957.

d) Personnel d'Afrique

Les membres du personnel d'Afrique ci-après sont rentrés en congé régulier :

MM. C.DONIS, Administrateur-Conservateur des Parcs Nationaux du Congo Belge, le 18 septembre 1957.

O.KINT, Conservateur-adjoint, le 29 mai 1957, a rejoint la Station de Mutsora le 28 novembre 1957.

M.HEINE, Conservateur-adjoint, le 7 mars 1957. A son retour en Afrique, le 5 septembre, il a été désigné pour remplacer M. A.ORY au Parc National de la Garamba.

A.ORY, Conservateur-adjoint, le 18 juin 1957.

D.PHILIPPET, Chef de Poste, le 24 août 1957.

M. le Comte C.CORNET d'ELZIUS a été engagé en qualité de Conservateur-adjoint et a rejoint la Station de la Rwindi le 2 septembre 1957. En l'absence de M. C.DONIS, il a été désigné pour assumer la gestion du Parc National Albert comme conservateur intérimaire.

A ce jour, la situation du personnel d'Afrique se présente comme suit :

PARC NATIONAL ALBERT - Station de Rumangabo

MM. C.DONIS, Administrateur-Conservateur des Parcs Nationaux du Congo Belge (en congé)

G.ROUSSEAU, Conservateur-adjoint,
P.BOUCKAERT, Chef de Poste

- Station de la Rwindi

MM. le Comte C.CORNET d'ELZIUS, Conservateur-adjoint
P.BAERT, Délégué aux Visites
D.PHILIPPET, Chef de Poste (en congé)

- Station de Mutsora

MM. O.KINT, Conservateur-adjoint
A.PONCELET, Chef de Poste

PARC NATIONAL DE LA KAGERA

MM. J.HAEZAERT, Conservateur-adjoint
F.MIESSE, Chef de Poste

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

MM. M.MICHA, Conservateur
M.HEINE, Conservateur-adjoint (sera muté à la Station
de la Rwindi du Parc National Albert au
retour du titulaire)
A.ORY, Conservateur-adjoint (en congé)

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

MM. P.MARLIER, Conservateur
J.de WILDE, Conservateur
A.BOURY, Conservateur-adjoint
R.JOURDAIN, Chef de Poste

e) Missions scientifiques

Dans le cadre de la collaboration scientifique entreprise avec l'Institut Pasteur, de Paris, les recherches bactériologiques, commencées dans le Ruwenzori, seront étendues à trois autres problèmes : 1° recherche sur l'existence de *Hystoplasma capsulatum*; 2° étude de l'anatomo-pathologie des lésions provoquées chez les animaux par les Fusiformes pathogènes; 3° rôle des bactéries dans la colonisation des laves récentes.

Au cours des prochains mois, plusieurs biologistes se trouveront au Parc National Albert et pourront contribuer à ces recherches: H.MOLLARET, M. et Mme J.de HEINZELIN de BRAUCOURT, A.FRIBOURG-BLANC, J.VERSCHUREN, l'Entomologiste P.VANSCHUYTBROECK.

D'autre part, le Docteur Fr. EVENS, spécialiste des Glossines et des Trypanosomes, depuis peu directeur du Laboratoire de recherches de biologie médicale à Bukavu, apportera sa collaboration aux recherches.

On envisage d'aborder le domaine des états pathologiques de la faune sauvage, dont on ne connaît à peu près rien. A l'occasion, des prélèvements seront opérés sur des hippopotames morts d'une infection qualifiée généralement de charbon symptomatique.

M. le Docteur F.BOURLIERE, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, s'est rendu pendant deux mois au Parc National Albert, où, en collaboration avec M. J.VERSCHUREN, Chargé de Mission permanent de l'Institut, il a établi les premières bases de l'étude écologique des espèces les plus représentatives de la grande faune. Cette étude vise à la détermination du rôle des grands ongulés dans les diverses biocénoses, d'étudier la structure et la dynamique de leurs populations et d'observer, à long terme, leur évolution en fonction des variations d'un milieu qui se modifie sans cesse, même en l'absence de toute influence directe de l'Homme.

Le programme d'activité de M. J.VERSCHUREN comprend en outre l'étude éco-éthologique des petits rongeurs et insectivores, l'inventaire de la faune du Parc National de la Kagera, y compris son étude biologique et écologique, ainsi que toutes études qu'il jugerait utile d'entreprendre pour la connaissance de la faune ou qui lui seraient fixées par le Comité de Direction.

Il a été décidé de profiter d'une mission confiée par le Gouvernement à M. X.MISONNE, Assistant à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, en vue d'étudier les rongeurs dans l'Est du Congo Belge en relation avec la transmission de la peste, pour le charger d'étendre ses recherches au Parc National Albert et au Parc National de la Kagera.

ACTIVITE GENERALE

Siège administratif de l'Institut

Le 16 septembre 1957, le siège administratif de l'Institut a été transféré dans les locaux du Centre des Institutions Belges d'Afrique, 1 rue Defacqz, à Bruxelles.

Création de nouveaux Parcs Nationaux

Deux propositions en vue de la création de nouveaux parcs nationaux au Congo Belge ont été soumises à M. le Ministre des Colonies. La première de ces propositions vise à protéger l'Okapi et le Gorille de basse altitude vivant tous deux en région de forêt dense. Une zone pratiquement inhabitée de 2.500.000 ha. existe dans le périmètre compris entre les localités de Walikale, Lubutu, Opienge, Manguredjipa et Luturungu, situées dans la Province Orientale et en partie dans la Province du Kivu. C'est dans cette région que la création d'un Parc National s'indiquerait.

Le nouveau rétrécissement de l'habitat du Gorille de montagne, consécutif à la rétrocession de terres envisagée dans le Secteur du Mikenno, est à l'origine de la deuxième proposition qui vise à placer, sous le statut de Parc National, la réserve naturelle intégrale du mont Kahuzi, dans la Province du Kivu. Ce Parc National, de faible étendue - quelque 12.000 ha. en projection horizontale - ne présenterait pas de difficulté au point de vue de son administration et ne pose aucun problème au point de vue des droits indigènes.

Statut du corps des gardes indigènes

Les propositions en vue de placer le corps des gardes indigènes de l'Institut sous un statut officiel sont toujours à l'examen au Ministère des Colonies.

Parc National Albert - Station de Rumangabo

A la suite d'une surveillance accrue et de contacts répétés avec les autorités territoriales, la situation au point de vue du pacage du bétail dans le secteur ruandais du Parc National Albert s'est améliorée.

L'intervention de M. le Ministre des Colonies a été sollicitée pour faire sanctionner par un Arrêté Royal les dispositions envisagées en ce qui concerne les prélèvements d'eau dans la rivière Rutshuru et l'installation des appareils de contrôle dans les limites du Parc National Albert.

M. le Ministre a répondu que les prises d'eau faites à titre d'étude et la pose d'un limnigraphe ne doivent pas être sanctionnées par un arrêté royal. Si la prise d'eau définitive doit se situer dans le Parc National Albert, une disposition législative déterminera dans quelles conditions celle-ci aura lieu et soustraira éventuellement la région en cause de ce Parc National.

M. le Ministre des Colonies a demandé l'avis de l'Institut sur la construction d'une route reliant le Mushari à Rutshuru, à travers le Parc National Albert. Il lui a été répondu que l'Institut considère toutes les routes établies dans une réserve naturelle intégrale comme une cause de trouble à la poursuite de ses buts. Il a été proposé à M. le Ministre de faire sanctionner par voie d'arrêté royal la construction de cette route, dans l'éventualité où il jugerait son intérêt supérieur aux intérêts de l'Institut.

Le 1er août une éruption volcanique est survenue au lieu-dit Mugogo, dans le secteur du Mikeno, dans une région où, de mémoire d'homme, aucune manifestation éruptive ne s'était produite. Cette très brève éruption était terminée le 3 août. Elle a donné lieu à la formation d'un cône de lave portant trois cratères.

Parc National Albert - Station de la Rwindi

Une cité pour le personnel congolais est en voie de construction à la Station de la Rwindi. La réalisation de l'ensemble des unités de logement sera étalée sur plusieurs exercices en fonction des crédits disponibles au budget ordinaire.

Les projets ont été approuvés pour la construction du camp pour visiteurs, à l'emplacement du camp actuel de la Rwindi. Ce complexe comprendra un restaurant et ses annexes, ainsi que 24 pavillons ronds de logement. Ces constructions auront un aspect rustique. Les toitures seront couvertes de tôles galvanisées dissimulées sous un paillis de tiges de papyrus.

Un dispositif de sécurité pour l'alimentation en eau des installations sera assuré par un puits de surface et un château d'eau.

Le bâtiment construit en vue d'abriter la centrale de production d'électricité et d'alimentation en eau, pour desservir le "Relais de la Rwindi", changera d'affectation et sera utilisé par les missions scientifiques, en raison de son éloignement des installations en voie d'édification.

Dans la mesure des possibilités, eu égard aux conditions locales, l'aménagement urbanistique de l'ensemble des installations nouvelles s'inspirera des projets établis par les services de l'Office des Cités Africaines.

Les plans antérieurs pour la construction du Relais de la Rwindi sont abandonnés comme étant d'une réalisation trop coûteuse.

Les nouvelles constructions seront réalisées au moyen du reliquat du subside accordé antérieurement. Dans l'éventualité où le montant disponible serait dépassé, un complément de crédit sera sollicité auprès du Ministre des Colonies.

Des propositions en vue d'un accord avec la Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Edouard ont été transmises à M. le Ministre des Colonies. Une réunion s'est tenue au Ministère des Colonies, au cours de laquelle un projet d'établir 5 à 6 marchés sur la rive occidentale du lac a été avancé.

Les infractions de braconnage de pêche qui se produisent encore dans la région de l'embouchure de l'Ishasha et au Sud de celle-ci sont le fait de pêcheurs ugandais pourvus de pirogues propulsées par des moteurs hors-bord et venant de Katwe. La mobilité que leur donnent ces engins rend quasi impossible l'intervention des gardes.

De nombreuses infractions de braconnage de pêche et de chasse continuent à se produire en zone occidentale, le long de la rive du lac, en Territoire de Lubero, en dépit du renforcement de la surveillance. D'une part, les indigènes occupent les situations dominantes et stratégiques qui leur permettent de contrôler les mouvements des gardes; d'autre part, malgré les nombreuses arrestations opérées grâce à des embuscades de nuit, la répression des infractions présentées au Tribunal de Police de Lubero n'est pas suffisamment sévère pour y mettre fin.

Parc National Albert - Station de Mutsora

De nombreuses patrouilles ont été effectuées, menant à l'arrestation de braconniers qui, malgré les peines encourues précédemment, ne cessent de se livrer à leurs pratiques. La faiblesse des condamnations les incite à cette récidive.

L'absence du conservateur-adjoint, en congé régulier, a fait mettre en veilleuse certains travaux faisant partie de l'activité ordinaire de la Station.

Parc National de la Kagera

A la suite de l'intervention de l'Institut, M. le Ministre des Colonies a fait part de l'inscription d'un montant de 780.000,-- Fr au feuillet de crédits supplémentaires de fin d'exercice du Budget Ordinaire du Ruanda-Urundi pour l'année 1957, aux fins de couvrir les frais d'évacuation des populations Banyambo encore installées dans les secteurs méridionaux du Parc National de la Kagera.

Après vingt-deux ans d'efforts, le déplacement de ces populations délaissées a pu être enfin obtenu, grâce à la compréhension de M. le Vice-Gouverneur Général J-P.HARROY et à la ténacité de M. le Conservateur-adjoint J.HAEZAERT.

En vue d'établir le statut du Parc National de la Kagera sur des bases plus stables, un projet de rétrocession de terres et d'incorporation d'une partie du Territoire-Annexe à la réserve naturelle intégrale est à l'étude.

Le Game Department du Tanganyika Territory étant disposé à céder quelques jeunes rhinocéros noirs du Karagwe pour les réintroduire au Parc National de la Kagera, cette offre est envisagée favorablement. Les conditions de vie de ces animaux ne subiraient, en effet, aucun changement et leur présence antérieure dans la région constituée par le Parc National de la Kagera ayant été prouvée. Des contacts ont été pris avec le Game Department pour l'exécution de ce programme.

De nombreux pièges à lacet ont été prélevés par les gardes sur toutes l'étendue du Parc, spécialement en bordure des concessions minières Géoruanda et Minétain.

Un gîte a été construit à Lulama, au bord du lac Ihema, afin de faciliter la surveillance de la partie Sud du Parc National.

Parc National de la Garamba

M. le Conservateur du Parc National de la Garamba poursuit ses observations sur le comportement de la faune et s'occupe de constituer des herbiers de toutes plantes et graminées qui ont été repérées avec certitude comme faisant partie de l'alimentation de l'un ou l'autre mammifère.

Le mois d'août a été consacré à l'instruction des gardes, cette période de crues des rivières interdisant pratiquement tout accès vers l'intérieur et le Nord du Parc National.

D'après les constatations du Conservateur, portant sur plusieurs années, il croit pouvoir affirmer que les îlots de végétation, qui chaque année échappent aux feux de brousse, contribuent à accélérer la dégradation du couvert arbustif. Dans une zone qui

a été épargnée des feux, les animaux et principalement les éléphants se concentrent en fin de saison sèche. Par suite de la densité anormale de ces animaux les essences arbustives sont saccagées. Quand, l'année suivante, le feu passe dans cette zone il y sévit avec une vigueur accrue et les arbustes malmenés ne résistent plus et disparaissent.

Parc National de l'Upemba

Deux domaines de chasse ont été créés en bordure du Parc National de l'Upemba :

Mulumbu, limite Sud du Parc

Lubudi-Sampwe, limite Sud-Est du Parc

Ces domaines réglementés et surveillés se substituent heureusement à des zones de déprédation, ce qui constitue un atout important pour la protection de la réserve naturelle intégrale.

La création d'une nouvelle station est actuellement à l'étude. Cette station, qui sera située dans le secteur Bia-Manika, près de la rivière Lungeya, deviendra la station principale de ce Parc National.

En suite à la démarche faite par l'Institut auprès de M. le Ministre des Colonies, au sujet du commerce de la viande de chasse dans le Territoire de Lubudi, rétabli par l'Administrateur de ce Territoire, il a été répondu que l'autorisation de ce commerce n'avait pas été mise en application et qu'aucun droit de ce genre n'avait été accordé.

La Commission de Délimitation du Parc National de l'Upemba a terminé ses travaux. Toutefois, toute la procédure des enquêtes de terres doit être recommencée entièrement afin de la conformer à la législation.

Une sensible diminution de la grande faune de ce Parc ayant été constatée, des mesures ont été prises en vue du renforcement de la surveillance périphérique de la réserve.

Les travaux de construction d'une cité en matériaux définitifs pour le personnel congolais se sont poursuivis.

Missions scientifiques

Les dispositions sont prises en vue de préparer l'exploration du Parc National de la Kagera. MM. G.TROUPIN, Chargé de Mission de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, et I.DENISOFF, Attaché à la Division d'Agrologie de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, commenceront à brève échéance l'exploration botanique et pédologique.

La Mission J.de HEINZELIN-H.MOLLARET reprendra ses travaux à la fin de l'année en cours, Mme de HEINZELIN sera attachée à la Mission en qualité de chimiste, tandis qu'un quatrième chargé de mission, le Docteur A.FRIBOURG-BLANC, s'occupera des travaux de bactériologie au laboratoire de Mutsora et réalisera un film de documentation scientifique.

Etude des collections scientifiques

La section entomologique a continué l'étiquetage et le classement des collections d'insectes provenant de la Mission d'exploration du Parc National de la Garamba - dont la préparation est pratiquement terminée - d'envois aux collaborateurs et du triage de certaines collections provenant de la Mission d'exploration des Secteurs Nord du Parc National Albert.

M. J.LARUELLE se consacre toujours à la préparation des lames minces d'après le matériel des sols récolté par M. FRANKART au Parc National de la Garamba. Des microphotographies en couleurs ont été faites en collaboration avec la Firme GEVAERT.

M. R.TOURNAY, Botaniste de l'Institut, a été retardé dans l'étude de la Flore du Parc National de la Garamba, des questions secondaires ayant absorbé une partie de son temps, entre autres des travaux de préparation pour la section du Congo Belge, groupe "La Science", à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1958.

Publications

Les publications suivantes sont sorties de presse depuis la dernière séance :

Exploration du Parc National Albert

Mission J.de HEINZELIN de BRAUCOURT (1950)

Fasc. 3.- W.ADAM (Bruxelles) - Mollusques quaternaires de la région du lac Edouard

Exploration du Parc National Albert (Deuxième Série)

Fasc. 4.- Ch.GREGOIRE et P.JOLIVET (Bruxelles) - Coagulation du sang chez les Arthropodes.

Fasc. 5.- 1. Eccrinida, par J.F.MANIER (Montpellier) et J. THEODORIDES (Paris); 2. Nyctotherus (parasite de Myriapodes), par O.TUZET (Montpellier), J.F.MANIER (Montpellier) et P.JOLIVET (Bruxelles); 3. Trichomycètes monoaxes et rameux, par O.TUZET (Montpellier), J.F.MANIER (Montpellier) et P.JOLIVET (Bruxelles); 4. Grégarines, par O.TUZET (Montpellier), J.F.MANIER (Montpellier) et P.JOLIVET (Bruxelles); 5. Nyctotherus (parasite de Ténébrionide), par O.TUZET (Montpellier) et J.THEODORIDES (Paris); 6. Coccinellidae, von L.MADER (Wien); 7. Présence d'un juvénile du genre Gordiorhynchus A.MEYER chez un Acridien, par Y.J.GOLVAN (Paris) et R.ORMIERES (Montpellier)

Exploration du Parc National de la Garamba

Mission H.DE SAEGER, en collaboration avec P.BAERT, G.DEMOULIN, I.DENISOFF, J.MARTIN, M.MICHA, A.NOIRFALISE, P.SCHOEMAKER, G.TROUPIN et J.VERSCHUREN (1949-1952)

Fasc. 8.- C.VUYLSTEKE (Geluwe) - Nématodes parasites d'Oiseaux

Exploration du Parc National de l'Upemba

Mission G.F.de WITTE, en collaboration avec W.ADAM, A.JANSSENS, L.VAN MEEL et R.VERHEYEN (1946-1949)

Fasc. 42.- R.F.LAURENT (Tervuren) - Genres Afrixalus et Hyperolius (Amphibia Salientia)

Fasc. 43.- H.SYNAVE (Bruxelles) - Ossidae (Hemiptera Fulgoroidea);
2. Meenoplidae; 3. Cercopidae (Hemiptera Homoptera)

Fasc. 48.- S.PRUDHOE (London) - Trematoda

Dans un but d'économie, la liste des publications parues de l'Institut, habituellement insérée à la fin des fascicules, ne sera plus publiée. Une liste imprimée séparément, une ou deux fois par an, apparaît suffisante.

La série XXI des cartes postales en noir et blanc, consacrée à la faune des Parcs Nationaux, a été rééditée.

Iconographie

Un film enregistré au Parc National Albert a été acheté au Révérend Père CLEUREN. Une copie de ce film sera établie dont le Père CLEUREN se servira en vue d'effectuer des projections de propagande en faveur de l'oeuvre de l'Institut dans les milieux indigènes du Kivu.

M. G.F.de WITTE, Chargé de Mission, en collaboration avec M. H.DANLY, Guide agréé, a réalisé un film 16 mm en couleurs consacré à la plaine de la Rwindi.

L'autorisation de tourner un film de longmétrage a été accordée à la firme "Production Gérard De Boe". M. B.GRZIMEK, Directeur du Jardin Zoologique de Francfort, est retourné à Ishango où il a enregistré des scènes pour un film documentaire complémentaire au grand film qu'il a réalisé précédemment.

M. J.HAEZAERT, Conservateur-adjoint au Parc National de la Kagera, a enregistré un film sur le poison de chasse "Bushegwe", en complément à l'article qu'il a rédigé sur le même sujet.

Propagande

Dans le cadre de l'Exposition "L'Homme contre la Nature", organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, M. W.ROBYNS a donné à l'Université de Strasbourg, les 20 et 21 juin, deux conférences sur les sujets suivants :

Le rôle de la couverture végétale pour la conservation
de la Nature

Les Parcs Nationaux du Congo Belge.

Ces conférences furent illustrées par la projection de diapositives en couleurs et de films sonores enregistrés dans les Parcs Nationaux du Congo Belge.

Sous les auspices de l'Institut et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, une conférence a été donnée au Palais des Beaux-Arts, le 7 novembre 1957, par M. le Professeur R.HEIM, Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, sur le sujet : "Le monde visionnaire des champignons".

Le 8 novembre 1957 fut présenté en avant-première le film de M. B.GRZIMEK "Pas de place pour les animaux sauvages".

L'Institut participera au Pavillon de la Faune congolaise de l'Exposition Internationale de 1958. Deux gardes indigènes du Parc National de la Garamba y représenteront l'Institut.

Un projet de dépliant a été choisi suivant lequel des documents illustrés seront établis pour chacun des secteurs ouverts à la circulation.

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, a rédigé un article sur "Le Tourisme dans les Parcs Nationaux du Congo Belge", qui sera publié dans le prochain numéro de la revue "Ardenne et Gaume".

L'Association "Les Amis des Parcs Nationaux du Congo Belge" a tenu une assemblée générale le 13 juillet 1957, à Goma. A plusieurs reprises des conférences furent organisées, parmi lesquelles celle donnée par M. J.de HEINZELIN de BRAUCOURT sur les "Fouilles d'Ishango" et l' "Exploration du Ruwenzori", ce dernier sujet étant accompagné par la projection d'un film en couleurs qui en retrace les phases.

M. le Docteur F.BOURLIERE, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, entretint son auditoire du sujet suivant : "L'animal et son milieu".

M. J.de HEINZELIN a, en outre, donné trois conférences aux Etats-Unis : à l'Université de Michigan, Ann Arbor, le 26 juin, sur le sujet "Crossing Africa along Equator"; à l'Université de Minnesota, le 12 juillet et au Iowa State College, à Ames, ces deux dernières sur le sujet "Structure of Africa and specialy of Ruwenzori Region". Enfin, à Mons, le 24 novembre, le même colla-

borateur a donné une conférence sur les "Fouilles d'Ishango".

Le 4 décembre, Madame A.ORY a donné une conférence, illustrée d'un film de sa réalisation, à l'Union des Femmes du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, avec pour sujet "Les Parcs Nationaux du Congo Belge".

La séance est levée à 12 heures 30.

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Robyns', written in a cursive style with a large initial 'W' and a long horizontal stroke extending to the right.

Prof. Dr. W. ROBYNS.